

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 12 MAI 2009
ANIMATION NATURA 2000 ET SON SUIVI

Présents :

ADISSON Marc	DDEA
BIRADOM Jean-Paul	Conseiller Municipal Mairie d'Arbéost
BRAU-NOGUE Cathy	Conservatoire botanique
CAZAUX Jean Pierre	Président, Maire Adjoint d'Arrens-Marsous
FILY Marc	DDEA
LACOSTE Daniel	Conseiller Municipal Mairie d'Arbéost
LACOSTE Jacques	Délégué Pastoral Arrens-Marsous
LACOSTE Jean-Michel	Commission GDA
LAUGA Jacques	Président Société de Pêche AAPPMA
MARTIN Gérard	EDF -Chef de Grouppt du Val d'Azun
MOLINER Gérard	Conseiller Municipal d'Arrens-Marsous
MONTAUBAN Jean	Président de Chasse Arbéost
MONTAUBAN Jean-Marie	Membre chasse Arbésot
OMPRARET Laurent	Chasseur Arbéost
PLACE Henriette	Présidente Sté de Chasse d'Azun
POULOT Marcel	Parc National des Pyrénées - Secteur Azun
SALLENT Anne	CRPGE
SEGRETIN Jean-Luc	Membre Chasse d'Azun
THIEBAULT Jean Guillaume	PNP - Chargé de mission Agriculture et pastoralisme
VAYSSIER Pauline	Animatrice NATURA 2000
VILLEMUR André	EDF Argelès

Excusé(s) :

Monsieur Martin MALVY Conseil Régional
Madame Chantal ROBIN RODRIGO Députée

Le **Président Jean Pierre CAZAUX** ouvre la séance. Il présente la réunion, la replace dans le contexte de la démarche en précisant l'ordre du jour : le point d'avancement des actions en cours, le planning pour 2009, le point sur la Charte NATURA 2000 et la fiche pour l'action concernant les pêcheurs.

Jean Guillaume THIEBAULT, Chargé de mission Agriculture et pastoralisme, et **Pauline VAYSSIER**, animatrice du site NATURA 2000 « Gabizos et Vallée d'Arrens » prennent la parole.

Jean Pierre CAZAUX, commence le Comité de Pilotage avec les actions menées en 2008 :

- **Le quartier de Pourgues (actions H1 et P4) :**

Le principe de l'action est de protéger la mouillère du site, et d'installer des abreuvoirs pour les troupeaux. Au dernier Comité de Pilotage, il a été décidé de privilégier la protection de cette zone et d'installer les abreuvoirs à côté de la cabane dans un second temps, tout en étudiant la zone humide.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises, et la moins disante est l'entreprise de Claude LANNE. Les travaux s'élèvent à la somme de 2 682€ HT.

Ils commenceront courant juin, dès la fonte de neige, et un suivi des travaux sera fait par l'animatrice et le suivi du milieu par le Parc National des Pyrénées.

- **Le quartier de Pouey Laun (action P1):**

Le principe de l'action est de restaurer une activité pastorale en partie basse et de contrôler les ligneux de cette zone, et une réflexion générale sur l'aménagement global de l'estive.

Pour cette action, il est possible d'élaborer un dossier MAET (mesure agro environnementale territorialisée) en partenariat avec le CRPGE, la Commune et le Parc National des Pyrénées.

Une première réunion de travail a été réalisée. Le principe est qu'il y a une aide assez conséquente. Plusieurs hypothèses ont été étudiées, à savoir : le choix du type de bêtes, le mode de conduite (gardiennage) et la durée de pâturage. Le gestionnaire s'engage pour un contrat de 4 ans : donc il faut s'assurer sur cette période d'un troupeau.

Au cours de la deuxième réunion de travail, le dossier MAET étant presque rédigé, un décret ministériel donne à réfléchir à la Commune sur son engagement : en effet, l'aide doit être reversée intégralement aux agriculteurs et les frais sont à la charge du gestionnaire.

La fiche action est en cours de réflexion.

- **Le quartier de Barbat (action P5) :**

Le principe de l'action est de lutter contre les genévriers.

Un dossier d'écobuage a été monté et présenté en commission d'écobuage le Mardi 18 Novembre 2008 : avis favorable. Mais il faut demander une dérogation à la Préfecture pour procéder à l'élimination du genévrier. En effet, cette partie

étant mal exposée, il faut le faire l'écobuage et le débroussaillage vers le mois d'Avril.

Il a été décidé de faire une visite sur le terrain cet été, avec le CRPGE pour le montage du dossier, le Parc National et la Commune d'Arbéost.

La suite du travail sera le suivi des milieux naturels avec la restauration des pelouses et la colonisation des ligneux.

- **L'estive de Bouleste-Aousseilla (action P2) :**

Le principe de l'action est le rééquilibrage de l'activité pastorale.

Un écobuage avait été réalisé en début d'année sur l'estive Anquié. Une fréquentation de 40 à 50 bovins avait été marquée (écobuage qui est positif et concluant). Sur ce site un projet d'amélioration pastorale est en cours : été 2009, deux visites sur le terrain seront organisées :

- sur Anquié, en vue de la pose d'un abreuvoir
- sur Artigue (restauration du parc de tri)

Il est demandé par le Comité de Pilotage un suivi plus soutenu, avec un relevé d'espèces et de la dynamique de végétation.

- **Communication : réseau des sites de la Vallée des Gaves :**

Le principe de l'action est de permettre à tous les sites de la Vallées des Gaves de pouvoir s'informer et communiquer plus facilement par la mise en réseau d'un outil de communication comme un site Internet porté par le SMDRA.

Un dossier est en cours de montage avec la rédaction des conventions et du Cahier des Charges.

La suite du travail est de lancé un appel d'offres pour la transmission des données et l'animation du site.

- **L'inventaire de la faune aquatique (action E3) :**

Le principe de l'action est de demander aux pêcheurs de mutualiser leurs observations faunistiques sur le site avec le Parc National, en remplissant une fiche préparée au préalable. En retour, le PNP en ferait une synthèse qui serait présenté aux pêcheurs et organiserait des formations en début de saison sur différent thème.

Deux réunions ont été provoquées avec l'association de la Pêche et le Parc National pour expliquer cette fiche action.

Une première élaboration a été saisie en partenariat avec le Parc, le Président de la Pêche et Méлина ROTH, chargée de mission eaux et Forêt au Parc National.

Des problèmes freinent l'élaboration de cette fiche, du fait de pouvoir intégrer toutes les informations nécessaires pour faciliter au pêcheur la compréhension de celle-ci (lisibilité, reproduction,...) avec une courte description des espèces suivies, à savoir :

- Le Desman des Pyrénées : petit mammifère aquatique, rare et discret... Un grand manque de connaissance dessus! Une espèce fragile et menacée...
- L'Euprocte des Pyrénées : amphibien proche des tritons, lié au cours d'eau d'altitude - espèce exclusivement pyrénéenne
- La Loutre d'Europe : jadis en régression, elle se réinstalle dans les Pyrénées (de vastes territoires marquées de ses épreintes)
- Le Crapaud Accoucheur
- La Grenouille Rousse
- Le Cincle Plongeur
- Le Martin Pêcheur
- Les Odonates
- Le Buddleia

Le reste du travail est la poursuite de la rédaction de cette fiche, afin de l'intégrer au plus vite dans la saison de pêche 2009.

- **La rédaction de la chartre Natura 2000 :**

Des contraintes administratives imprévues retardent l'élaboration de la Charte. Il a été décidé lors du Comité de Pilotage de se réunir, si tôt la Charte rédigée (a priori courant Septembre 2009), pour une validation et la signature des Communes.

L'ordre du jour étant étudié, le Président Jean Pierre CAZAUX lève la séance et remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Jean Guillaume THIEBAULT et Pauline VAYSSIER précisent que le prochain Comité de Pilotage sera prévu dans le courant du mois Septembre 2009 sur la Commune d'Arbéost (date et heure à définir), avec comme ordre du jour envisagé la validation de la Charte, le compte rendu des visites sur le terrain de l'été.

Arrens-Marsous, le 30 Mai 2009

Le Président,
Jean Pierre CAZAUX